



Le 18 mars 2024,

Cher-es collègues,

Nous sommes vos collègues mais aussi représentant-es, élu-es en CSA Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSA-F3SCTD44, ex-CHSCTD44).

Cet acronyme *un peu barbare* désigne l'instance en charge de la prévention des risques liés à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. Nous sommes – avec l'employeur – destinataires de toutes les fiches du Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST). Parmi nos missions, nous traitons aussi les Dangers Graves et Imminents.

Il nous semble important aujourd'hui de vous adresser cette communication pour vous faire part de la situation absolument catastrophique dans laquelle se trouve notre département. En une année, nous avons reçu plus de 1 100 fiches. Ce chiffre atteste de la difficulté croissante que nous rencontrons sur le terrain à exercer notre profession dans des conditions d'enseignement, de santé et de sécurité satisfaisantes. Pour traiter ces 1 100 fiches, nous disposons dans l'année de ... 3 instances avec l'administration.

Si nous constatons une avancée dans les délais de traitement des fiches - et dans certaines réponses plus adaptées aux situations - beaucoup de réponses apportées par l'Education Nationale ne sont pas à la hauteur du mal-être de la profession, aussi bien dans les moyens que dans les différentes formes de soutiens attendus.

En tant que membres CSA-F3SCT, nous constatons que nos missions de prévention pour lesquelles nous sommes pourtant nommé-es ne sont pas possibles, car l'urgence de la situation des collègues est prioritaire pour nous. Les manques de moyens que nous dénonçons deviennent systémiques et ne vont qu'en grandissant.

Les annonces de restrictions budgétaires faites par le gouvernement (*pour l'ensemble du territoire, 2 620 postes supprimés dans le premier degré, 1 740 dans le second degré, 4 600 postes d'AED/AESH annulés, couplé à une restriction budgétaire de 692 millions d'euros*) vont accentuer nos difficultés, et vont inévitablement nous empêcher de mener à bien nos missions de prévention. Nous nous interrogeons sur la capacité de notre employeur à rester le garant de la sécurité et de la santé au travail des personnels. Nous avons donc demandé au DASEN de Loire Atlantique d'interpeller la ministre de l'Education Nationale afin qu'elle prenne conscience des enjeux de sécurité et de santé qui vont automatiquement se dégrader suite aux suppressions de postes, de moyens humains d'accompagnement et financiers annoncées.

Notre santé, aussi bien physique que mentale, est trop fréquemment mise en danger sur nos lieux de travail. Les conditions de santé et sécurité se dégradent. Il est pourtant de la responsabilité de notre employeur de les assurer. Puisqu'il n'en est pas ainsi, faisons en sorte de nous faire entendre afin que notre travail ne soit pas la source de maladies, troubles physiques ou psychiques.

Nous espérons que cette lettre saura nous faire agir collectivement pour que les situations évoluent enfin pour le bien être de chacun et chacune au travail. En tant que membres du CSA F3SCT nous vous rappelons les outils dont tout agent-e peut disposer pour faire valoir ses droits :

- fiche de santé et sécurité au travail (disponible dans tout établissement/école, à demander aux chef.fes d'établissements et directeurs, directrices);
- demande de reconnaissance en accident de service;
- sollicitation de la protection fonctionnelle;
- utilisation du droit d'alerte voire du droit de retrait en cas de danger grave et imminent.

Ces documents sont les seuls ayant une valeur juridique et vous protègent.

Dans un contexte où nos conditions de travail se dégradent, nous nous permettons de vous rappeler enfin que la grève est aussi un droit et peut notamment avoir pour motif la défense des conditions de santé et de sécurité au travail.